



Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 26
Quorum du vote : 16
Nombre de membres votants : 26
Date de convocation : 12/01/2023

**DELIBERATION N°8
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 25 JANVIER 2023**

CARTE 3 : SAGE OBSERVATOIRE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Crest, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Etaient présents :

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET ; MM. David BOUVIER, Daniel GILLES, Jacques LADEGAILLERIE

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Agnès FOUILLEUX ; MM. Jean Louis BAUDOUIN (suppléant de Gilles MAGNON), Christophe LEMERCIER, Jean-Marc MATTRAS (suppléant de Jean-Pierre POINT), Franck MONGE, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON

Communauté des communes du Diois : Mme Dominique VINAY ; MM. Pascal BAUDIN, André GIRARD, Gérard PERDRIX, Daniel ROLLAND

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; MM. Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, Francis FAYARD, René ESTEOULLE, Jean-Marc PEYRET, Jean SERRET, Cyrille VALLON

Autres présents :

SMRD : Mmes Caroline JEANJEAN, Charlène PAYAN ; MM. ARNAUD David, Julien NIVOU

Etaient excusés :

Conseil Départemental : MM. Claude AURIAS, Éric PHELIPPEAU

Communauté des communes du Diois : Mme Anne-Line GUIRONNET

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Dominique MARCON ; M. Jean-Pierre POINT

Communauté de communes du Val de Drôme : M. David GARAYT

OBJET : SAGE/OBSERVATOIRE – DEMANDE D'AIDE ET DEPLOIEMENT DU PLAN D'ACTION ECODRÔME 2023- 2025

Lors de sa séance du 10 novembre 2021, le comité syndical a validé la nécessité d'élaborer un plan d'actions engageant et multi-solutions priorisé sur la sobriété et les économies d'eau.

Cette délibération s'est traduite par le recrutement d'une technicienne pour la gestion quantitative du SAGE au 1^{er} mars 2022 dont les missions principales sont la création et l'animation d'un plan d'action d'économie d'eau.

Le plan d'action EcoDrôme (en faveur des économies d'eau dans la vallée de la Drôme) a ensuite été validé en CLE le 13 décembre 2022. Le déploiement des actions du programme EcoDrôme est prévu entre le 1^{er} janvier 2023 et le 28 février 2025. Les actions du programme EcoDrôme pourront être réalisées par des prestataires.

Ce plan de mobilisation des acteurs a pour objectif de générer des économies d'eau, d'impulser une dynamique généralisée sur le territoire autour du sujet des économies d'eau et de promouvoir des messages de sobriété d'usage de l'eau en s'appuyant sur les connaissances disponibles relatives au contexte, à la réglementation et aux moyens d'agir.

.....

Sur le plan financier, ce plan d'action s'inscrit dans les lignes de budget communication inscrites à la Programmation Pluriannuelle d'Investissements 2021-2025 du SMRD.
Pour accompagner le déploiement du programme d'action par l'animateur, un budget prévu de 139 K€ a été budgétisé sur la base de devis de prestataires.

L'Agence de l'eau et le Département sont susceptibles d'apporter une aide financière au programme ECODROME en fonction de leur règlement d'aide.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à la MAJORITE :

Abstention : **4** Contre : **0** Pour : **22**

- SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental de la Drôme ;
- AUTORISE le Président à lancer le projet et les consultations nécessaires ;
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 conformément à la PPI 2021-2025 ;
- AUTORISE le Président à signer les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMRD
Gérard CROZIER

SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE
DROME ET DE SES AFFLUENTS

